

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 15 FEVRIER 2018

Etaient Présents 46 titulaires, 3 suppléants, 17 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

Pouvoirs :

David MIRANDE	à	Evelyne BALLIHAUT
Maryse ARTIGAU	à	Suzanne SAGE
Elisabeth MEDARD	à	Daniel LACRAMPE
Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
Michel LAUGA	à	Marthe CLOT
Lydie CAMPELLO	à	France JAUBERT-BATAILLE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
Maylis DEL PIANTA	à	Aracéli ETCHENIQUE
Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Henriette BONNET
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
Marylise GASTON	à	Jean-Michel IDOPE
Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
Aurélien GIRAUDON	à	Martine MIRANDE
Robert BAREILLE	à	Jean CASABONNE
Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS

Suppléants :

Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Anne BARBET (excusée), Gérard BURS, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 12-180215-TOU-

Le 22 FEV. 2018

SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

REAMENAGEMENT DE L'AIRE DE ANCE-FEAS : PLAN DE FINANCEMENT

M. AURISSET précise que dans le cadre de sa compétence « Tourisme », et dans un contexte de passage du Tour de France, la Communauté de Communes de la Vallée de Barétous a initié ce projet en 2015 dans l'objectif de valoriser ses attraits touristiques, et les promouvoir par l'aménagement et l'embellissement de l'entrée de la vallée, notamment, sur l'aire d'accueil de FÉAS.

Le projet consiste à réhabiliter le bâtiment d'accueil nettement dégradé et ne répondant plus aux normes de sécurité et accessibilité handicapé, à améliorer la voirie et à réaménager les espaces verts afin de répondre aux objectifs touristiques suivants :

- Marquer et soigner l'entrée de la Vallée de Barétous,
- Faire de cette aire de FÉAS un lieu stratégique d'accueil et d'information touristique (carte de territoire, offre touristique, départ de randonnées),
- Faire de cet espace, un point d'arrêt avec des services adaptés (sanitaires, espace wifi, aire de détente, aire de co-voiturage, arrêt bus).

Suite à la fusion, l'estimation financière du projet a été affinée en prenant en compte tous les aspects du projet, et notamment les frais liés au réseau électrique, à l'installation d'une deuxième unité de toilettes sèches, et aux diverses études liées aux obligations du maître d'ouvrage.

Le montant global du projet est estimé à 124 323,50 € HT, dont :

- 107 000 € HT pour les travaux et équipements,
- 17 323,50 € HT pour les frais d'études et d'honoraires du maître d'œuvre.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant en HT en €	%
Etat (DETR ou FSIL)	37 297,05 €	30 %
Conseil Régional	8 000 €	6,5%
Conseil Départemental	Demande en cours	
Autofinancement	79 026,45	63,50 %
<b>TOTAL</b>	<b>124 323,50 €</b>	<b>100 %</b>

Les crédits nécessaires seront inscrits en section investissement du Budget primitif 2018 (une partie étant déjà inscrite au BP 2017).

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 février 2018

Suivent les signatures

Affiché le 22.02.18



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU  
Le 22 FEV. 2018  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE